



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

Propriétaires :	Cyril Lutz
Désignation de l'arbre :	Saule pleureur
Situation :	parcelle No 389
Motifs :	Arbre malade
Affichage au pilier public :	du 9 novembre au 28 novembre 2023

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 8 novembre 2023

Greffe municipal